

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de BLANZAC**

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Séance du 22 septembre 2026

Date de convocation : 15/09/2026

Date d'affichage : 15/09/2026

DELIBERATION N° 2026/49

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alain PREVÔT

Etaient présents : Mrs Alain PREVÔT - Noël TREVISIOL - Alexandre COLIN - Alain MATHIEU - Mmes Danielle GAUCHON - Christine DE RESENDE - M. Sébastien PITON - Mme Marie VAN DEN BERGHE - M. Adrien LEGRIS et Mme Clémence LE QUÉRÉ

Absent excusé : Delphine LAGOUTTE

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

OBJET : Régularisation de parcelles à Villeneuve

Des travaux d'aménagement sont prévus dans le cadre des gros travaux sur la voirie communale avec le SYGESBEM afin d'améliorer l'entrée du délaissé et surtout empêcher les demi-tours ou les stationnements fréquents des poids lourds.

Or ces travaux sont, à ce jour impossibles en raison de la non mise à jour du cadastre depuis la création de la déviation de Bellac. Ainsi certaines parcelles sont toujours la propriété de l'Etat. Cette situation a déjà fait obstacle à plusieurs projets qui ont finalement été déplacés car non réalisables sur des terrains dont la propriété n'était pas clairement définie.

Aujourd'hui les démarches sont enfin enclenchées pour faire les régularisations nécessaires. La commune doit donc se positionner quant aux parcelles qu'elle souhaite récupérer.

Ainsi, après délibérations et par vote à main levée, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à l'Etat de pouvoir récupérer la partie goudronnée uniquement des parcelles qui permettent d'accéder à Villeneuve.

Fait à Blanzac, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Alain PREVÔT



Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le

2 OCT. 2026

Le Secrétaire,
Alexandre COLIN

Publié le